



Le 27 janvier 2025

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC D'ADOPTION

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Pierre Caza, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent, à l'effet que lors de la séance ordinaire de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 22 janvier 2025, le règlement 351-2025 abrogeant et remplaçant le règlement 342-2024 relatif à l'organisation par la MRC du Haut-Saint-Laurent d'un service de transport collectif sur son territoire, a été adopté.

DONNÉ À HUNTINGDON, ce 27 janvier 2025.

Pierre Caza
Directeur général et greffier-trésorier